

Motion - Développement de l'offre de véhicules partagés

Le Conseil communal est prié de présenter une stratégie, à moyen terme, du développement des voitures partagées dans la commune.

Développement

Notre indépendance aux énergies fossiles passe par une réduction du trafic et du nombre de véhicules en circulation. Or, il est avéré que la mise à disposition de voitures partagées favorise le renoncement à un véhicule privé, en particulier à un second véhicule pour certains ménages, elle est d'autre part complémentaire à l'usage des transports publics. Suivant les circonstances, on parle de 10 à 20 voitures privées pour une partagée. La mise en place de « Car Sharing » fait partie des mesures proposées dans le plan communal des énergies que le Conseil général a accepté le 25 mai 2020.

Le nombre de véhicules à disposition est déterminant pour choisir de déposer les plaques. En particulier dans une commune éclatée en de nombreux villages, où le défi est encore plus difficile à relever.

La communication envers les potentiels usagés est capitale et est intimement liée à la stratégie de développement de l'offre.

Un partenariat avec des entreprises peut être décisif et le rôle de la Commune essentiel.

Signataires :

Laurent Debrot
Nicolas Comment
Yves Pessina
Françoise Ott